

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers En exercice : 13 Présent : 12 Procuration : 1 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril Le Conseil Municipal de Montriond (Haute-Savoie), dûment convoqué. Réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Jean - Claude DENNE (Maire) <u>Secrétaire de séance</u> : M. DUCHEMIN Vincent <u>Date de convocation</u> : 7 avril 2023
Réf : 2338 Objet : Programme remplacement de l'éclairage public avec le SYANE	Présents : M. MUFFAT Michel - Mme QUOEX Valérie - M. DENNE Jean - Claude - - Mme MCQUADE Alisha - Mme MICHAUD Sonia M. COCCOZ Patrick - M. GAILLARD Guy - M. ROSSET André - Mme TAVERNIER Marie -Laure - M. BRAIZE Richard - M. DUCHEMIN Vincent - Mme SIBIL Christine Absents ou excusés : Mme MICHAUD Carole Procuration : Mme MICHAUD Carole à Mme QUOEX Valérie

Annule et remplace la délibération du 21 décembre 2022 ayant le même objet

Monsieur ROSSET André présente au conseil municipal les travaux de gros entretien reconstruction - Programme 2023, concernant l'éclairage public de la commune.

Il précise que la commune confie au SYNDICAT DES ENERGIES ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE DE LA HAUTE-SAVOIE la réalisation, dans le cadre de son programme 2023, l'ensemble des travaux figurant sur le tableau en annexe :

d'un montant global estimé à : 1 059 766,27 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à : 621 023,03 Euros
et des frais généraux s'élevant à : 31 792,99 Euros

Afin de permettre au Syndicat de lancer la procédure de réalisation de l'opération, il convient que la commune de MONTRIOND

- 1) **APPROUVE** le plan de financement des opérations à programmer figurant en annexe, et notamment la répartition financière proposée.
- 2) **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie sa participation financière à cette opération.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé et après avoir pris connaissance du plan de financement de l'opération figurant en annexe et délibéré,

- **APPROUVE** le plan de financement et sa répartition financière

d'un montant global estimé à : 1 059 766,27 Euros
avec une participation financière communale s'élevant à : 621 023,03 Euros
et des frais généraux s'élevant à : 31 792,99 Euros

- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, sous forme de fonds propres, la participation (hors frais généraux) à la charge de la Commune. Le règlement de cette participation interviendra après la réception par le SYANE de la première facture de travaux, à concurrence de 80 % du montant prévisionnel, soit : 847 813.02 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif

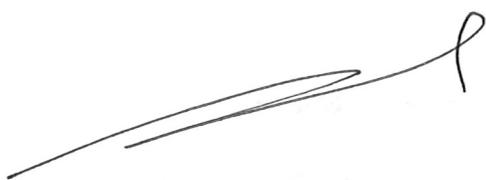
- **S'ENGAGE** à verser au Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie 80 % du montant du taux de contribution au budget de fonctionnement (3 % du montant TTC) des travaux et des honoraires divers, soit : 25 434.39 €.

Le solde sera régularisé lors du décompte définitif.

- **CHARGE** le maire de tous les actes relatifs à la présente délibération.

Le secrétaire

DUCHEMIN Vincent



Le Maire

DENNE Jean - Claude

